



GDS
Haute-Savoie

GDS 74
52, avenue des Iles
74 994 ANNECY cedex 09
fax : 04 50 88 18 51
www.gds74.asso.fr



Contacts : Séverine Gerfaux et Votre Vétérinaire
(☎ 04 50 88 27 10)

Règlement « Plan B.V.D. »

Le plan BVD a été créé en collaboration avec le LIDAL et le GTV 74. Il a pour objectif de **dépister et éliminer les IPI**. Il est composé d'une aide technique et financière.

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ être **adhérent au fonds de garantie** depuis au moins 6 mois au moment de la demande (date de paiement en cas de 1^{ère} adhésion)
- ✓ avoir obtenu l'accord de prise en charge du GDS avant la mise en œuvre des recherches.
- ✓ **respecter le protocole défini** entre le GDS, l'éleveur et le vétérinaire le jour de la visite.
- ✓ éliminer le(s) bovin(s) IPI dans le mois suivant la confirmation des résultats d'analyses (respecter cependant les délais d'attente éventuels) - pas de vente à un élevage, uniquement vente en boucherie ou équarrissage.

L'aide technique

Le GDS organise une visite avec l'éleveur et son vétérinaire afin de déterminer **un protocole à mettre en place pour éliminer les IPI du troupeau**.

Au cours de cette visite, le GDS rappelle la maladie et ses symptômes, les analyses existantes. Selon le mode de conduite de l'élevage, les objectifs et les motivations de l'éleveur, un protocole est défini. De plus, des conseils peuvent être apportés en ce qui concerne la protection contre une nouvelle contamination (vaccination, gestion du risque d'introduction...)

L'aide financière

L'aide financière s'élève à 50% du coût des analyses (hors prélèvement) et 400€ / IPI éliminé (mort ou abattu). Pour les dossiers litigieux, le bureau du GDS tranchera.

Les justificatifs à fournir

- ✓ factures et résultats d'analyses du laboratoire,
- ✓ bulletins d'équarrissage ou certificats d'abattage portant le numéro à dix chiffres du bovin
- ✓ un relevé d'identité bancaire.

Engagement

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier et à signaler toute indemnité qu'il aurait reçue pour tout ou partie du sinistre concerné.

Date :
Prénom, nom :
Signature :